SOFIDAP Armentières

Concessionnaire PEUGEOT
www.sofida.fr

29, avenue Pierre-Brossolette
BP 97
59427 ARMENTIERES Cedex
Tél +33 (0)3 20 440 650
Fax +33 (0)3 20 773 130
Siret : 529 232 902 00088
http://concessions.peugeot.fr/sofidaparmentieres
siège : SOFIDAP
S.A.S. au capital de 5 000 000 Euros
R.C.S. Arras - Siren 529 232 902
FR 02 529 232 902 - APE 4511 Z
1220, avenue Winston Churchill
62400 BETHUNE

Réception des biens et services juin 2023
C.LANDOAS

M CPAM
CS 94523
2 RUE DE LA BATELLERIE
59386 DUNKERQUE CEDX 1

DUPLICATA FACTURE du : 12/06/2023
CHEQUE Echéance le : 12/06/2023
CCS : NIEUWJAER Gaetan TVA :

208
Véhicule mis en circulation le 19/07/2017

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
03-336245	0301003		PEUGEOT	VF3CCHMZ6HW110060	EN-992-ZC	31347	211948

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
A : 95R48A07FR010104 FORFAIT ECOEXPERT REVISION HUILE DE SYNTHESE ANTI-POLLUTION 5W30							136,67
Montant T.T.C. : 164,00							
ACTIVA INEO ECS 5W30 VRAC	TOTAL05W30 VRAC	3,25	4				inclus
JOINT D16X22 EP	031338 A227	1,00	4				inclus
LIQUIDE REFROID	1619850980 APV	1,00	4				inclus
(MKT) LIQUIDE LAVE VITRE	1637755180 A053	1,00	4				inclus
FILTR HUILE ERP	E149134 A587	1,00	4				inclus
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRET IEN -	95N48A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 136,67 (164,00 TTC)							
B : 95R02A01FR020103 FORFAIT B TO B LIQUIDE DE FREIN							55,00
Montant T.T.C. : 66,00							
LIQUIDE FREIN B	1610725580 A731	2,00	4				inclus
VIDANGE ET PLEIN CIRCUIT DE FREINAG E ENTRETIEN	95N02A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION B 55,00 (66,00 TTC)							
C : 95R04A02FR020128 FORFAIT B TO B ECOEXPERT FILTRE A AIR							36,67
Montant T.T.C. : 44,00							
E:EL FILTRE AI	1612889480 A5C2	1,00	4				inclus
REMPLACEMENT ELEMENT DE FILTRE A AI R ENTRETIEN	95N04A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION C 36,67 (44,00 TTC)							
D : 95R06A02FR020101 FORFAIT B TO B ECOEXPERT BOUGIES D ALLUMAGE							53,33
Montant T.T.C. : 64,00							
E:BOUGIE ALLUMAGE 60K PSA	1648406880 A6A2	3,00	4				inclus
REMPLACEMENT BOUGIES (LE JEU) ENTRE TIEN	95N06A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION D 53,33 (64,00 TTC)							
E : 95R17A03FR020102 FORFAIT B TO B ECOEXPERT FILTRE D HABITACLE							26,67
Montant T.T.C. : 32,00							
E:FLT PARTICULE	E146111 A5C8	1,00	4				inclus

Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande

Echéance le : 12/06/2023

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."

SOFIDAP Armentières

Concessionnaire PEUGEOT
www.sofida.fr

29, avenue Pierre-Brossolette
BP 97
59427 ARMENTIERES Cedex
Tél +33 (0)3 20 440 650
Fax +33 (0)3 20 773 130
Siret : 529 232 902 00088
http://concessions.peugeot.fr/sofidaparmentieres
siège : SOFIDAP
S.A.S. au capital de 5 000 000 Euros
R.C.S. Arras - Siren 529 232 902
FR 02 529 232 902 - APE 4511 Z
1220, avenue Winston Churchill
62400 BETHUNE

M CPAM
CS 94523
2 RUE DE LA BATELLERIE
59386 DUNKERQUE CEDX 1

DUPLICATA FACTURE du : 12/06/2023
CHEQUE Echéance le : 12/06/2023
CCS : NIEUWJAER Gaetan TVA :

208
Véhicule mis en circulation le 19/07/2017

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
03-336245	0301003		PEUGEOT	VF3CCHMZ6HW110060	EN-992-ZC	31347	211948

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
REMPLACEMENT FILTRE A POLLEN ENTRET IEN	95N17A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION E 26,67 (32,00 TTC)							
F : 95R30A01FR020101 FORFAIT B TO B PH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT							3,33
Montant T.T.C. : 4,00							
CONTROLE PH LIQUIDE DE REFROIDISSEM ENT ENTRETIEN	95N30A		4				inclus
SOUS-TOTAL INTERVENTION F 3,33 (4,00 TTC)							

Prenez rendez-vous en ligne pour votre prochaine intervention
https://concessions.peugeot.fr/sofidaparmentieres

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 175,41		(4) 20,000			**374,00**
MO : 136,26	**311,67**	311,67			
DIV : 0,00		62,33			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
03-336245	0301003	211948
Echéance le :	12/06/2023	
12/06/2023		374,00

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."